



Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

8, chemin des Côtes, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0 Tél. : (418) 829-2206 / Fax : (418) 829-0997
Courriel : administration@stjeanio.ca

Aux Contribuables de la susdite municipalité

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ

Avis public

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-403 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°2016-342 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le 11 septembre 2023, le règlement 2023-403 modifiant le règlement n° 2016-342 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 a été adopté.

EN CONSÉQUENCE, Tout intéressé peut en prendre connaissance au Centre administratif de Saint-Jean, situé au 8, chemin des Côtes, aux jours et heures habituels d'ouverture; le règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité : <http://st-jean.iledorleans.com/>.

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, 4 octobre 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Nancy Clavet
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-403 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°2016-342 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis relatif à l'adoption du règlement numéro 2023-403 modifiant le règlement n° 2016-342 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, entre sept et vingt heures et sur le site internet de la municipalité <http://st-jean.iledorleans.com/> le même jour.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 4 octobre 2023.



Nancy Clavet
Directrice générale, greffière-trésorière

[Faint handwritten text]